



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 12 octobre 2020 (en visioconférence et présentiel)

N° : 1795

Perspectives d'évolution des statuts

Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphat (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Jean-François Luc (CR), Philippe Armengol (CA Grand Avignon), Christian Mounier (CD 84)

Excusés : Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR), Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD 83)

Participaient également : Philippe Vitel, Andrée Alziari Nègre (CR), Michel Cothias (Paerie), Béatrice Orelle Mattéi, Blanche De La Cruz (CD 13), Jean-Philippe Chauvin, Jacques Demanse (CA Grand Avignon), Éric Hansen, Frédérique Gerbeaud-Maulin (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (Agence de l'Eau), Jean-François Richon (AMPM), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Stéphanie Garrido (ARBE)

Membres titulaires : 10 Membres présents : 6

- Vu** La loi Notre qui redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale ;
- Considérant** La sortie progressive des Départements, membres pléniers du syndicat mixte du fait de l'évolution de leurs compétences et la réflexion lancée en 2018 sur la nécessaire évolution des statuts de l'ARPE ARB ;
- Vu** La signature en 2019 de la convention pour la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité, dynamique partenariale, désignant l'ARPE, qui devient ARPE-ARB, comme opérateur principal de cette dynamique collective ;
- Vu** La délibération n°1718 du 27 mars 2019, révisant les statuts de l'ARPE-ARB et donnant la possibilité aux intercommunalités de rentrer comme membre plénier dans le syndicat mixte ;
La délibération n° 1778 du 18 mai 2020 modifiant l'article 1 des statuts de l'ARPE-ARB pour intégrer la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon comme membre plénier du syndicat mixte et faire valider cette modification par arrêté préfectoral ;
- Considérant** La non adhésion en tant que membre plénier des autres intercommunalités partenaires ;
- Considérant** Qu'il semble opportun de pouvoir travailler sur les perspectives d'évolution de l'ARBE que ce soit sur la viabilité du syndicat mixte ou sur la pérennisation de la structure sous forme d'un autre statut de type EPCE ou GIP ;
- Ouï** L'exposé de la Présidente de l'ARBE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à réaliser une étude juridique sur les perspectives d'évolution des statuts de l'ARBE en s'appuyant sur tous les moyens disponibles (prestataire extérieur, sollicitation de services juridiques des membres,...).

Fait et délibéré à Marseille, le 12 octobre 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI